



MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE

ACTE D'ENGAGEMENT

1 - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ville de Chambly – Place de l'Hôtel de Ville – 60230 Chambly
Téléphone : 01.39.37.44.00 / Fax : 01.39.37.44.01
Représentée par Mr David LAZARUS, en sa qualité de Maire.

Objet du marché : **Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes Pierre Sépard**

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 : Monsieur le Maire

Désignation du comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de Chambly

Le présent marché de maîtrise d'œuvre, dit à procédure adaptée, est passé en vertu des articles 27 et 90 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

En cas de cession de créances ou de nantissement, une copie de l'original sera délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit dans les conditions de l'article 127 du Décret.

2- Engagement du candidat

Le, contractant unique, soussigné

Nom, prénom et qualité du signataire : _____, contractant personnellement,
Adresse professionnelle et téléphone : _____

- agissant pour mon propre compte
 agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : _____

Code NAF : _____ N° SIRET _____

N° d'inscription au tableau de l'ordre des architectes (le cas échéant) : _____

Les, cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- Conjoints** (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées)
 Solidaires, les uns des autres,
et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1er cotraitant :

Nom, prénom et qualité du signataire : _____
Adresse professionnelle et téléphone : _____

- agissant pour mon propre compte
 agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : _____

Code NAF : _____ N° SIRET _____

N° d'inscription au tableau de l'ordre des architectes (le cas échéant) : _____

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire ou du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature (joindre en annexe la liste des co-traitants avec les mêmes indications que le candidat mandataire)

2ème cotraitant

Nom, prénom et qualité du signataire : _____

Adresse professionnelle et téléphone : _____

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : _____

Code NAF : _____ N° SIRET _____

N° d'inscription au tableau de l'ordre des architectes (le cas échéant) : _____

3ème cotraitant

Nom, prénom et qualité du signataire : _____

Adresse professionnelle et téléphone : _____

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : _____

Code NAF : _____ N° SIRET _____

N° d'inscription au tableau de l'ordre des architectes (le cas échéant) : _____

(S'il y a plus de 3 co traitant, joindre une annexe)

1/ Après avoir pris connaissance, et accepté, le Cahier des Clauses Administratives Particulières, le Cahier des Clauses Techniques Particulières, le programme et des documents qui y sont mentionnés,

2/ Après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, aux articles 48 à 54 du décret n°2016-360 et à l'arrêté du 29 mars 2016,

3/ Affirment, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre les prestations.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles), à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre les prestations

La remise de l'offre par chaque candidat vaut acceptation de l'ensemble des clauses du CCAP, CCTP, programme et annexes.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

conjoint

solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

3 - Définition de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au titulaire est définie en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé et de l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Le projet concerne la réhabilitation d'un ouvrage.

Les éléments constitutifs de cette mission sont les suivants :

- Diagnostic : DIAG
- Avant Projet Sommaire- APS
- Avant Projet Définitif - APD
- Projet – PRO / DCE
- Assistance apportée au Maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux - ACT
- Visa des études d'exécution – VISA
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux - DET
- Assistance apportée au Maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement – AOR
- Ordonnancement, pilotage et coordination – OPC

4. Offre de Prix

4.1. Montant du marché

Les modalités de variation des prix sont fixées dans le Cahier des clauses administratives particulières.

4.2. Rémunération

La rémunération du Maître d'œuvre pour cette mission est établie sur la base des conditions économiques du mois « zéro » correspondant au mois de remise des offres.

Le montant de la prestation est le suivant :

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'ensemble des travaux par le maître de l'ouvrage est de : 720.000,00 € HT.

Taux de rémunération : _____ %

Le montant provisoire de la prestation est le suivant :

Forfait provisoire de rémunération : _____ € HT

TVA (_____ %) : _____ € HT

Montant total provisoire : _____ € TTC

Soit en toutes lettres : _____
 _____ € TTC

Le forfait de rémunération est décomposé en fonction des différents éléments de mission comme suit :

Eléments de mission	% de la mission de base	Montant
Diagnostic		
Etudes d'avant projet sommaire		
Etudes d'avant projet définitif		
Etudes de projet		
Assistance à la passation des contrats de travaux		
Visa		
Direction de l'exécution des contrats de travaux		
Assistance aux opérations de réception		
Ordonnancement, Pilotage et Coordination		

(La répartition entre co-traitants doit être précisée en annexe au présent acte d'engagement)

5. Coût des travaux

Le coût prévisionnel définitif des travaux dit « coût prévisionnel des travaux » sera fixé après validation de l'avant-projet définitif par le maître de l'ouvrage.

Ce coût prévisionnel des travaux est défini comme indiqué à l'article 8 du CCAP. A la suite des études d'avant-projet définitif, le maître de l'ouvrage fixera le coût prévisionnel des travaux.

Ce coût prévisionnel des travaux (C) sera notifié par avenant s'il diffère de l'enveloppe financière affectée par le maître de l'ouvrage. Le maître d'œuvre s'engage sur le coût prévisionnel des travaux défini à l'article 13 du CCAP. Il est assorti d'un taux de tolérance (X1) de cinq pour cent (5%), en vue de l'application de l'article 16 du CCAP.

Le maître d'œuvre s'engage à respecter le coût qui résulte des marchés de travaux passés par le maître de l'ouvrage pour la réalisation de l'ouvrage. Il est assorti d'un taux de tolérance (X2) égal à cinq pour cent (5%), en vue de l'application de l'article 21 du CCAP.

6- Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché partira de la date de notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement des travaux. La durée prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est fixée à **xxxxx**

Les délais prévisionnels d'exécution sont fixés comme suit, à compter de la date de notification du marché :

Etudes	Délais maximum	Délais proposés par le candidat
Diagnostic	2 semaines	
Avant Projet Sommaire	4 semaines	
Avant Projet Définitif	4 semaines	
Projet	3 semaines	
Dossier de Consultation des Entreprises	4 semaines	
Remise du rapport d'examen des offres	2 semaines après la date de transmission des offres au maître d'œuvre	
Dossier des ouvrages exécutés	5 semaines après la réception des travaux	

7. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

- ▶▶ du compte ouvert à l'organisme bancaire _____
 - ▶▶ à _____
 - ▶▶ au nom de _____
 - ▶▶ sous le numéro _____
 - ▶▶ code banque _____ code guichet _____ clé _____
- (joindre un RIP ou RIB)

Indiquer en annexe autant de compte que de co-traitant

8. Bénéfice de l'avance

Conformément à l'article 110 du décret n°2016-360 du 29 mars 2016, le titulaire du marché peut prétendre à l'octroi d'une avance égale à 5 % du montant du marché, si ce dernier est supérieur à 50.000 € H.T et que le marché a une durée supérieure à deux mois.

- je ne renonce pas au bénéfice de l'avance
- je renonce au bénéfice de l'avance

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que la collectivité territoriale demande la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de 5 % du montant des prestations.

A défaut d'indication dans le présent acte d'engagement, il sera considéré que le candidat ne souhaite pas bénéficier de l'avance.

9. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au paragraphe B-1, me lie pour la durée de validité des offres, à savoir 120 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans les conditions de mise en concurrence.

9. Assurances

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compagnie d'assurance : _____ N° de police : _____

2^{ème} cotraitant :

Compagnie d'assurance : _____ N° de police : _____

3^{ème} cotraitant :

Compagnie d'assurance : _____ N° de police : _____

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

A _____, le _____

Le candidat

(représentant habilité pour signer le marché - signature + tampon)

C. Réponse de l'administration

La présente offre est acceptée :

en ce qui concerne la solution de base

A Chambly, le _____

David LAZARUS,

Maire

ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT**OPERATION : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES PIERRE SEMARD.**

I - REPARTITION DU FORFAIT INITIAL DE REMUNERATION ENTRE LES MEMBRES DU GROUPEMENT : (Article 4 de l'Acte d'Engagement)

ELEMENTS DE MISSION	Montant en € HT du forfait de rémunération par élément de mission	Répartition du forfait de rémunération en € HT entre les contractants		
		<u>1er Contractant</u>	<u>2ème contractant</u>	<u>3ème contractant</u>
Diagnostic	€	€	€	€
Etude d'avant projet sommaire	€	€	€	€
Etude d'avant projet définitif	€	€	€	€
Etude de projet	€	€	€	€
Assistance pour la passation des marchés de travaux	€	€	€	€
Direction de l'exécution des travaux et suivi et visa	€	€	€	€
Ordonnancement, Pilotage et Coordination	€	€	€	€
Assistance pour la réception et le parfait achèvement	€	€	€	€
Montant total	€	€	€	€